

*Investissement Canada—Loi*

Le gouvernement actuel n'a pas la moindre idée du développement régional. Dans ma propre région de l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage est de 29.5 p. 100. Jamais il n'a été aussi élevé. Ce taux de chômage est confirmé par le gouvernement et Emploi Canada. Le taux réel s'établit bien au-dessus de 40 p. 100. Pourtant, quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, il a annulé les projets qui devaient créer des emplois. Il les a abolis en appliquant sa politique de non-renouvellement de programmes. Il n'a remplacé ni les emplois perdus ni les idées qui ont présidé à la création d'emplois. Il n'a pas proposé une seule idée neuve. Ce qui rend la situation encore plus dangereuse, c'est que le ministre qui est chargé du développement régional préside aussi le comité du cabinet qui approuve les fonds destinés au développement régional et à l'aide économique.

C'est vraiment affolant de penser que le gouvernement n'a non seulement aucune conception du développement régional, mais en outre qu'il ne s'intéresse pas aux gens. On retrouve dans cette Loi sur Investissement Canada beaucoup de verbiage qui n'est pas dans l'intérêt du Canada, mais dans celui du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens). Il a réussi je ne sais comment malgré ses vues étroites à convaincre ses collègues du cabinet que cette mesure va servir les intérêts du Canada. Les étrangers ne vont pas investir chez nous, ils vont tout rafler. C'est tout ce que va nous rapporter le capital étranger. Et le gouvernement sera responsable de la situation. Pourquoi n'encourage-t-il pas la petite entreprise et les Canadiens à investir chez nous? Il fait au contraire disparaître les encouragements qui étaient offerts auparavant.

Dans le cas de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, il a supprimé les encouragements—bien maigres d'ailleurs—qui incitaient les banques à offrir des prêts aux petites entreprises dans les régions où cela s'imposait. Depuis que la Loi sur les prêts aux petites entreprises a pris effet, dans ma région, où le taux de chômage officiel atteint 29.5 p. 100, les banques à charte n'ont pas prêté un seul dollar au titre de cette loi. Quel est l'objet de cette loi? Elle avait des lacunes alors, mais maintenant le gouvernement ne garantit plus que 90 p. 100 de l'investissement de la banque en vertu de la loi. Il exige un droit de 1 p. 100 d'admission, si je puis m'exprimer ainsi pour garantir n'importe quel prêt. Le gouvernement fait disparaître complètement tous les encouragements au Canada.

La Banque fédérale de développement a des critères encore plus stricts, si cela est possible, que les banques à charte. C'est pourtant le cas. Dans les régions du pays où l'investissement est nécessaire, et alors que le gouvernement prétend que le secteur privé est le moteur de la relance au Canada, il est impossible d'obtenir une hypothèque commerciale, car les institutions financières ne sont pas disposées à courir ce risque. Au lieu d'aider les Canadiens à investir et à réaliser un revenu dans leur propre pays, le gouvernement n'assume absolument plus sa responsabilité. Il dit, en fait, «Au diable, adienne que pourra. C'est trop compliqué». Ce ne sont de toute façon que des gens ordinaires et il en faudra un trop grand nombre pour réussir à nous tirer d'embarras et à nous sortir de la situation dans laquelle nous nous sommes plongés; alors ouvrons toutes

grandes les portes aux multinationales et aux grandes sociétés étrangères en espérant qu'elles investiront dans notre pays et nous renfloueront ainsi.

Monsieur le Président, ces compagnies se contenteront d'acquiescer nos entreprises rentables à qui les capitaux font défaut—et Dieu sait qu'elles sont nombreuses les entreprises saines à manquer de capitaux. Si les sociétés étrangères leur font des offres intéressantes, nos entreprises n'accepteront certainement plus les insultes du gouvernement, qui prennent la forme de toutes ces exigences. Elles opteront pour la solution de facilité. Elles accepteront de vendre au prix proposé par les multinationales et les sociétés étrangères et ainsi le taux de participation canadienne ira en diminuant, au grand détriment du Canada. Nous ne serons plus qu'une simple ramification des bureaux centraux des sociétés étrangères. Les Canadiens n'auront pas l'avantage d'être propriétaires d'entreprises florissantes dans leur pays même.

Que donnera tout cela, monsieur le Président? Nous perdrons sur le plan de la participation canadienne. En période de crise, ces succursales seront les premières à licencier les travailleurs. C'est déjà le cas à l'heure actuelle. Les sociétés étrangères unifient leurs opérations, surtout dans le domaine de l'énergie. Les multinationales pétrolières délaissent peu à peu leurs activités diversifiées. Elles regroupent leurs opérations et pratiquent des compressions dans des domaines qui nécessitent plus d'attention que ne le justifient les bénéfices qu'ils rapportent. Ce phénomène se reproduit dans tous les secteurs de l'économie, à l'échelle mondiale. Qui en souffre? Ce sont les succursales de ces entreprises étrangères, et bon nombre d'entre elles ferment leurs portes. Nous perdrons en conséquence de nombreux emplois. Nous ne réussirons pas à créer les emplois promis aux Canadiens. Dans le secteur manufacturier, nous perdons des emplois que récupèrent les sociétés mères. Nous encourageons ces sociétés à accroître leur productivité et leur compétitivité et, en conséquence, elles mécanisent leurs opérations, accroissent leurs aptitudes techniques et licencient du personnel.

D'où proviendront les emplois dont nous avons besoin? Ce ne sont pas les investissements canadiens qui les créeront, car on n'encouragera pas ces investissements comme il se doit. Ce ne sera pas non plus grâce aux multinationales et aux sociétés étrangères que seront créés ces emplois, car les étrangers ne veulent pas investir chez nous. Ils préfèrent avec leur capital faire l'acquisition de ce qui existe déjà. Ensuite, ils réduiront le nombre des emplois car les entreprises qu'ils auront achetées feront double emploi avec d'autres qu'ils ont déjà.

• (1530)

Nous avons là un mauvais projet de loi. Les investissements étrangers sont une bonne chose, je le répète, il n'y avait rien à redire à la Loi sur l'examen des investissements étrangers telle qu'elle était puisqu'elle favorisait l'investissement étranger tout en veillant aux intérêts des Canadiens et des entreprises canadiennes.